



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2017

Date de la convocation : 6 janvier 2017

Le conseil municipal s'est réuni, salle de la mairie, vendredi 13 janvier 2017 à 17 heures 30, sous la présidence de Monsieur Guy CABIOCH, Maire.

Tous les membres étaient présents ou représentés à savoir : Mesdames et Messieurs Mesdames et Messieurs Guy CABIOCH (Procuration de M. René LE SAOUT), Olivier MAILLET (Procuration de Mme Marie-Rose CREACH), Yannick DIROU, David TANGUY, Jean-Claude BODILIS, Brigitte SIREDEY (Procuration de M. Yann CAROFF), Alexia CREACH, Anne DIRAISON.

Absents excusés : Madame et Messieurs Marie-Rose CREACH, Jacky PRIGENT, René LE SAOUT, Yann CAROFF.

Absent : Monsieur Alain Glidic

Ensuite, Madame CREACH Alexia se propose pour la tenue du secrétariat de séance (Mme Diraison ne prend pas part au vote).

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint pour la séance et qu'il est en possession de trois procurations à savoir Mme Marie-Rose CREACH à M. Olivier MAILLET, M. René LE SAOUT à M. Guy CABIOCH, M. Yann CAROFF à Mme Brigitte SIREDEY.

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 16 décembre 2016
2. Plan de financement prévisionnel du programme de voirie 2017

1. Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 16 décembre 2016

Le procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2016 a été adressé individuellement à chaque conseiller municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal d'entériner ce procès-verbal.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la dernière réunion en date du 16 décembre 2016 qui est adopté par 10 voix pour, 1 abstention (Mme Diraison en désaccord avec le point 8 sur l'affaire judiciaire du litige du service de l'eau et de l'assainissement).

Mme Diraison demande la possibilité de rajouter un point à l'ordre du jour, à savoir la demande de M. Péanne et Mme André pour l'installation de leur commerce suite à leur demande d'aide financière auprès du conseil départemental, conditionnée par une demande d'aide auprès de la commune.

M. le Maire refuse d'ajouter ce point à l'ordre du jour, il a en effet déjà rencontré M. Péanne qui devait le rencontrer de nouveau avec des documents financiers pour étayer sa demande. M. le Maire, qui a bien

conscience de l'importance du maintien de la boulangerie sur l'Île, s'engage à recevoir M. Péanne quand il le souhaite à condition qu'il lui présente un dossier complet qu'il pourra alors défendre.

2. Plan de financement prévisionnel du programme de voirie 2017

Le FSIL sollicité en 2016 pour ce programme, n'a pas été attribué. Monsieur le Maire précise que le dossier est identique à 2016 sur les longueurs de voirie et sur les secteurs. La DETR est acquise sur 2016. D'autres pistes sont à exploiter comme le contrat de ruralité.

Monsieur le Maire souligne le manque de respect, en particulier de certains professionnels, de l'état de dégradation des routes (des murs sont poussés pour élargir les voies, le goémon sur les routes n'est pas ramassé).

Monsieur le Maire donne lecture du plan de financement prévisionnel pour la réfection des voies communales n° 20-23-3-39 qui s'établit comme suit :

Organismes	% sollicité	Montant de l'aide
État : DETR (Attribution 2016)	20%	38 282,00 €
État : FSIL 2017, Contrat de ruralité, Autres	40%	76 565,60 €
Commune	40%	76 566,40 €
Montant HT de l'opération	100%	191 414,00 €

Considérant la nécessité et l'intérêt général de sécuriser les voiries communales n° 20-23-3-39,

Après en avoir délibéré par 10 voix pour (Mme Diraison ne prenant pas part au vote), le Conseil Municipal autorise monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions comme indiquées ci-dessus.

La séance est levée à 17 heures 45
La secrétaire de séance,
Alexia CREACH.

